



Syndicat CGT des personnels de la Région NORMANDIE,  
Site de Rouen 5, rue Schuman CS 21129, 76 174 Rouen Cedex  
Téléphone : 02 35 52 31 25  
Site de Caen Abbayes aux dames place Reine Mathilde CS 50523, 14 035 Caen  
syndicatcgtcrn@normandie.fr

Janvier 2026

Rouen, le jeudi 29 janvier 2026



A l'attention de Monsieur Hervé MORIN  
Président du Conseil Régional de Normandie

**Objet : Mise en application du décret n° 2025-1098 du 19 novembre 2025**

Texte de référence :

*MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA DÉCENTRALISATION.*

Décret n° 2025-1098 du 19 novembre 2025 relatif aux modalités d'avancement de grade des fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale régit par le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant disposition statutaire commune à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale.

Monsieur le Président,

**C'est enfin la fin de l'enfer pour le déroulement de carrière des catégories B, c'en est fini des accords Jacob !**

Ces dispositions étaient issues de l'accord parcellaire et minoritaire conclu le 25 janvier 2006 par le ministre de la Fonction Publique, la CFDT, la CFTC et l'UNSA concernant le volet statutaire et social.

Ces trois organisations syndicales ne représentaient à l'époque que 33 % des voix aux élections professionnelles sur l'ensemble de la fonction publique.

Ces trois organisations syndicales minoritaires ont donc bloqué le déroulement de carrière des agent(e)s de catégorie B depuis 20 ans.

Depuis cette date, la CGT se bat au niveau national pour faire annuler cet accord injuste et injustifiable. Nos camarades de la fédération CGT des services publics, avec le soutien d'élus locaux, n'ont rien lâché et ont enfin obtenu la suppression de cette règle absurde.

Grâce à cette victoire, nous allons enfin pouvoir effacer cette injustice et rattraper le retard.

Des agents attendent depuis 15 ans un avancement, alors le syndicat CGT-CRN **vous fait officiellement la demande d'appliquer des ratios à 100%** afin que tous les agent(e)s pouvant prétendre à un grade supérieur soient nommés dès cette année.

Ainsi, les agent(e)s de la catégorie B de la collectivité régionale pourront enfin avoir le déroulement de carrière linéaire qu'elles et ils méritent.

Comptant sur votre clairvoyance en matière d'équité et dans l'attente d'une réponse favorable, veuillez recevoir, Monsieur le président, nos salutations syndicalistes les plus respectueuses.



Pour la CGT-CRN  
Fabien LUCAS  
Secrétaire général